



Interpellation de Mme KOKAJ : L'accueil d'urgence à Uccle pour personnes sans abri, sans chez soi.

Interpellation de M. TOJEROW : L'attitude des autorités uccloises vis-à-vis de la demande d'ouverture de places d'accueil pour l'hébergement d'urgence des sans-abris.

Mme Kokaj affirme que le « sans-abrisme » constitue une forme grave de situation de pauvreté, de vulnérabilité des droits et d'exclusion sociale. Pourtant, le nombre de personnes sans chez-soi ou mal logées à Bruxelles est en constante augmentation, et leurs profils sont de plus en plus variés. La dernière et déchirante campagne de sensibilisation du SAMU social rappelle qu'une personne sur quatre hébergée dans cette structure est un enfant.

Le dernier dénombrement de Bruss'Help recense 10.000 personnes concernées, dont 3.000 demandeurs de protection internationale (DPI), dont 1.000 personnes à la rue.

La dignité humaine et le droit à un logement décent sont pourtant garantis tant par la Constitution belge que par de nombreux instruments internationaux que la Belgique s'est engagée à respecter.

La Belgique a par ailleurs signé en juin 2021 la Déclaration de Lisbonne, engageant à travers 5 grandes priorités à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030 en Europe.

Le début de l'année 2026 a été marqué par des températures négatives et des conditions météorologiques insupportables pour les personnes sans abri.

Le 7 janvier dernier, ce sont au moins 50 personnes qui ont risqué l'hypothermie rien que devant le Hub humanitaire. L'ensemble du secteur s'est très vite retrouvé saturé, malgré l'activation du plan grand froid extrême.

Il incombe aux pouvoirs publics de réagir à cette crise structurelle de l'accueil et du logement, à long terme en luttant activement contre ses causes et ses effets, mais aussi à court terme en veillant à ce que personne ne passe cet hiver dans la rue.

Les communes et leurs CPAS sont exsangues et les devoir colmater les brèches ouvertes par les autres niveaux de pouvoir. Toutefois, face à cette situation de grande détresse, plusieurs communes ont proposé des espaces d'accueil d'urgence.

Le 25 décembre 2025, un dispositif temporaire a été activé à Ixelles. Forest a pris le relais en mettant à disposition un gymnase pouvant accueillir de 70 à 90 personnes. La tour WTC s'apprêtait à ouvrir lorsque Mme Kokaj rédigeait son interpellation.

Uccle s'est déjà distinguée en matière de lutte contre le sans-abrisme en ouvrant le très beau projet Housing First rue Vanderkindere au printemps dernier. Mme Kokaj souhaiterait connaître les pistes d'accueil qui pourraient être envisagées à Uccle.

En mars 2023, Mme Kokaj interrogeait le Collège sur la concrétisation de la motion « Uccle, commune hospitalière », en insistant sur l'axe consacré à l'accueil (fonction d'intermédiaire entre les associations spécialisées dans l'occupation temporaire de bâtiments et les propriétaires de bâtiments vides, utilisation du droit de réquisition ou de gestion publique lorsque cela s'avère pertinent et possible, facilitation d'accès aux hébergements d'urgence lorsque cela est possible).

Mme Kokaj souhaite élargir à toutes les personnes sans abri les questions qu'elle avait posées naguère concernant les personnes sans papiers.

Le Collège peut-il identifier et communiquer aux associations précitées l'existence de locaux qui puissent de façon exceptionnelle et temporaire être mis à disposition des personnes sans abri ? Quels sont les liens tissés à ce jour entre les associations de terrain et les autorités communales ? Le

Collège dispose-t-il d'informations sur l'état des lieux des bâtiments vides et est-il en relation avec leurs propriétaires ?

M. Tojerow rappelle qu'il y a quelques jours, le Ministre bruxellois de l'Action sociale faisait état au Parlement régional de la situation dramatique des personnes sans abri, particulièrement en période de froid et de grand froid.

Près de 750 personnes dormaient encore en rue, selon sa réponse donnée le 9 janvier.

Le ministre faisait également état d'un appel lancé aux bourgmestres bruxellois pour compléter l'offre d'accueil.

Seules deux communes, Forest et Ixelles, auraient répondu favorablement à cet appel.

Les autorités uccloises comptent-elles trouver des solutions pour répondre favorablement à cet appel, et montrer qu'Uccle est capable aussi de prendre ses responsabilités dans de telles circonstances et de se montrer solidaire ?

M. Meeus précise que Les Engagés sont très sensibles à la situation critique des personnes sans abri, particulièrement en période de grand froid.

La Belgique s'est engagée à respecter la dignité humaine et le droit à un logement décent, Comme le rappellent la Constitution et plusieurs instruments internationaux. La Belgique a également signé la déclaration de Lisbonne, qui fixe l'objectif de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030.

À Bruxelles, la situation est très préoccupante. Selon le dernier dénombrement, il y aurait presque 1.000 personnes à la rue. Les Engagés sont favorables à la mise en œuvre du plan grand froid aux différents niveaux de pouvoir.

Après avoir affirmé dans l'enceinte du Parlement bruxellois que 750 personnes dormaient en rue au début du mois de janvier, le Ministre de l'Action sociale a lancé un appel aux communes afin que celles-ci renforcent l'offre d'accueil hivernale. Forest et Ixelles sont les seules communes à avoir répondu favorablement à cette demande. Uccle s'est pour sa part investie dans le projet Housing First rue Vanderkindere.

Le Collège a-t-il analysé l'appel du Ministre bruxellois ? Si c'est le cas, qu'a-t-il entrepris ? Le Collège compte-t-il mettre à disposition des places d'accueil temporaires pour les personnes sans abri ? Existe-t-il des locaux vacants qui pourraient être mobilisés à court terme pour l'hébergement d'urgence ? Quels liens ont été tissés avec les associations de terrain pour coordonner l'offre et garantir un accueil sécurisé ? Quelles mesures sont envisagées pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que le Collège entend pleinement faire assumer par Uccle son rôle de commune hospitalière et solidaire, conformément à ses engagements.

Les équipes du service de la Prévention sont sur le terrain davantage qu'à l'accoutumée durant les périodes hivernales afin de rencontrer les personnes fragilisées et les aiguiller vers les services sociaux ou l'antenne du CPAS, pour autant qu'elles y consentent.

Comme chaque année, le service de la Prévention a aussi mis en œuvre le projet « Solidarity Bag ».

Le projet Housing First s'avère une expérience très prometteuse. Des personnes sans chez soi y disposent dorénavant d'un logement et font l'objet d'un programme de réaffiliation sociale opéré par des associations telles que Relink First, présente au rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue Vanderkindere. Cette association suit de 40 à 60 personnes, dont un tiers est lié au territoire ucclois.

Uccle ne figure sans doute pas parmi les communes dont la situation est la plus dramatique mais compte néanmoins un nombre non négligeable de personnes précarisées.

Juste avant la crise du covid, M. Lambert-Limbosch a soutenu un beau projet dans le quartier du Bourdon, destiné aux personnes sans abri ayant un animal.

Suite à une initiative de Mme Ledan, le Collège a également soutenu un projet situé chaussée de Neerstalle, sous l'égide de Belrefugees.

Le home Brugmann n'a pas pu être utilisé comme structure d'hébergement dans le cadre du plan grand froid, vu qu'il abrite encore certains résidents et sert déjà de lieu d'accueil pour une famille nombreuse ainsi que pour les cours d'alphabétisation.

De même, le bâtiment de la rue Victor Gambier, qui sert essentiellement de lieu de stockage, n'a pu être utilisé pour accueillir des personnes malgré l'espace disponible, parce qu'il n'est pas conforme aux normes du SIAMU en matière de sécurité incendie.

Toutefois, le Collège est prêt à prendre ses responsabilités et, eu égard à la transversalité de la matière, va mettre en œuvre dans les prochains jours une concertation entre les différents services communaux concernés (Action sociale, Prévention, Plan U, Propriétés communales, Logement, etc.) afin d'affiner le dispositif et de garantir une meilleure réactivité lors des prochains épisodes de froid extrême qui pourraient survenir.

Le droit de gestion publique va être activé pour la première fois à Uccle, à l'égard d'un bien dont on veut contraindre le propriétaire à réagir, avec pour perspective une rénovation en vue d'une mise à disposition du bien pour des publics précarisés.

Mme Kokaj rappelle que la commune est amenée à réparer les pots cassés résultant de l'inaction des autres niveaux de pouvoir.

Elle tient aussi à rappeler que le CPAS et tous les services compétents en matière d'action sociale assument très largement leur part.

Constatant que M. Meeus reprend presque mot pour mot les termes de sa propre interpellation, Mme Kokaj espère que celui-ci relaiera ses préoccupations après de sa propre formation politique et des niveaux de pouvoir auxquelles elle participe, de manière à alléger le fardeau qui pèse sur la commune.

Elle reconnaît cependant que l'accueil des personnes sans abri ne pose pas les mêmes problèmes que les réfugiés.

Des structures telles que les centres pour seniors, désertés par leur public habituel lors des périodes de grand froid en raison des trottoirs glissants, pourraient constituer des solutions temporaires.

Quoi qu'il en soit, Mme Kokaj remercie le Collège pour ses initiatives en ce domaine.

M. Tojerow ne comprend pas pourquoi seules 2 ou 3 communes sur 19 ont pu proposer des espaces d'accueil, notamment des gymnases, et pourquoi Uccle figure aux abonnés absents en dépit de l'étendue de son territoire.

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît qu'Uccle est la deuxième commune bruxelloise en termes de superficie mais précise que son territoire est beaucoup moins étendu si l'on prend en considération ses parties boisées.

Et pour ce type de problématique, il faut aussi prendre en compte le fait qu'Uccle n'est pas la commune la plus centrale.

Les centres seniors sont relativement peu dotés en sanitaires et les gymnases ne peuvent offrir qu'une alternative très temporaire.

L'absence de gouvernement régional bruxellois s'avère dramatique pour une association comme Relink First, qui a été contrainte de se séparer d'une partie de son personnel et de réduire le volume de ses activités.